

 Centre Hospitalier de Tourcoing	PROCEDURE SIGNALER LES INFECTIONS NOSOCOMIALES ET INFORMER LE PATIENT	PG INF 002 v4	
		Date d'application : 02/2022	Page 1/3

Rédaction (nom et fonction)	Visa	Vérification (nom et fonction)	Visa	Approbation support (nom et fonction)	Visa
S. ALFANDARI – PH – UHLIN		Dr G . ROOSEN – Président du CLIN		R. RUTHMANN – Directeur qualité gestion des risques	

OBJET

Présenter les critères et les modalités :

- du signalement interne des infections nosocomiales au CH Tourcoing, en accord avec les textes réglementaires en vigueur
- du signalement externe des infections nosocomiales

DOMAINE D'APPLICATION (secteurs concernés)

Tous les services de soins

PERSONNEL CONCERNE

Tous les professionnels de santé

REFERENCES

Références législatives, réglementaires et normatives

Article L. 1413-14 du Code de la santé publique

Instruction DGS/RI3/DGOS/PF2/2011/186 du 18 mai 2011 relative au déploiement de l'outil de télé-signalement des infections nosocomiales dénommé « e-SIN »

Décret n°2017-129 du 3 février 2017 relatif à la prévention des infections associées aux soins

Instruction DGS/VSS1/PP1/PP4/EA1/SG/DGOS/PF2/78 du 3 mars 2017 relative à l'organisation régionale des vigilances et de l'appui sanitaires

Arrêté du 19 décembre 2017 relatif au formulaire de déclaration d'un événement indésirable grave associé à des soins et aux modalités de transmission à la HAS

Références internes

Livret « Information sur les bactéries multirésistantes aux antibiotiques » (modèle n°74)

Livret « Vous êtes porteur d'une entérobactérie hautement résistante aux antibiotiques »

« Information du patient en cas de dommage lié aux soins » (EN MEG-QPR 003)

Procédure « Déclarer et traiter un événement indésirable »

LISTE DES ANNEXES

NA

MOTS CLES

Signalement, infections nosocomiales, IN, infections associées aux soins, IAS

DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

HAS : Haute Autorité de Santé

SARM : *Staphylococcus Aureus* résistant à la méticilline

BLSE : Bactérolase à spectre étendu

BHRe : Bactérie Hautement Résistante émergente

CPias : Centre de Prévention des Infections Associées aux Soins

IAS : Infections Associées aux Soins

IN : Infection Nosocomiale

Infection nosocomiale : acquise au cours ou à la suite d'une hospitalisation et absente à l'admission. Elle apparaît dans un délai d'au moins 48 heures après l'admission (ou un délai supérieur à la période d'incubation lorsque celle-ci est connue).

	PROCEDURE SIGNALER LES INFECTIONS NOSOCOMIALES ET INFORMER LE PATIENT	PG INF 002 v4	
		Date d'application : 02/2022	Page 2/3

Pour les infections du site opératoire, sont considérées comme nosocomiales :

- les infections survenues dans les 30 jours suivant l'intervention
- ou, s'il y a mise en place d'une prothèse ou d'un implant, dans l'année qui suit l'intervention.

Infection associée aux soins : Une infection est dite associée aux soins si elle survient **au cours ou au décours d'une prise en charge** (diagnostique, thérapeutique, palliative, préventive ou éducative) d'un patient, et si elle n'était ni présente, ni en incubation au début de la prise en charge. L'infection associée aux soins comprend l'infection nosocomiale, au sens de contractée dans un établissement de santé, et couvre également les soins délivrés en dehors des établissements de santé.

Les infections associées aux soins concernent les patients mais aussi les professionnels de santé et les visiteurs.

Il est recommandé d'apprécier, dans chaque cas douteux, la plausibilité du lien causal entre hospitalisation et infection.

1- PRINCIPES DES SIGNALEMENTS INTERNE ET EXTERNE

Le signalement des infections associées aux soins (IAS) et nosocomiales (IN) a pour but :

- d'**identifier** ce type d'infections pouvant avoir un *caractère rare, grave ou particulier*
- de **transmettre** ces infections à l'UHLIN afin d'évaluer le risque infectieux potentiel pour les autres patients présents dans l'établissement ainsi que pour les futurs hospitalisés. L'UHLIN expertise chaque épisode et propose, lorsqu'il est nécessaire, des mesures de prévention adaptées à chaque situation.
- Lorsque l'IAS ou l'IN le justifie, le responsable du signalement en informe les autorités sanitaires (ARS et CPias) → signalement externe

2- CRITERES DE SIGNALEMENT

Les critères de signalement retenus au Centre Hospitalier de Tourcoing par le CLIN sont :

1. Infection nosocomiale liée à un dispositif ou à un acte invasif, par exemple

Infection sur cathéter (y compris périphérique) : veinites, bactériémies, ...

Infection sur sonde urinaire

Infection du site opératoire (ISO) dans les chirurgies propres ou propres contaminées

2.- Infection nosocomiale due à un agent pathogène nécessitant des mesures spécifiques et/ou ayant un potentiel épidémique

Entérobactérie productrice de carbapénémase (EPC)

Clostridium difficile (ou *Clostridioides difficile*)

Enterococcus faecium résistant aux glycopeptides,

Staphylococcus aureus résistant ou de sensibilité diminuée aux glycopeptides,

3.- Epidémies à microorganismes habituels, par exemple :

- Exemples : plusieurs infections à SARM ou BLSE survenant de manière rapprochée dans un service, ou micro-épidémies à microorganismes rares
- - Le caractère rare est relatif à l'écologie du service

4. Infection nosocomiale par des germes de l'environnement : air, eau (exemples : aspergillose, légionellose)

5. Décès susceptible d'être directement lié à une infection nosocomiale

6. Maladie à déclaration obligatoire si une origine nosocomiale est suspectée

3- CIRCUIT DU SIGNALEMENT INTERNE

Qui signale ?

	PROCEDURE SIGNALER LES INFECTIONS NOSOCOMIALES ET INFORMER LE PATIENT	PG INF 002 v4	
		Date d'application : 02/2022	Page 3/3

Tout soignant ayant constaté un événement infectieux entrant dans le cadre des critères du signalement

Quand ?

Lorsque l'un des critères du signalement ci-dessus est rempli

Comment ?

Le signalement interne peut être réalisé par l'un des moyens suivants :

- par téléphone à l'UHLIN poste 4586
- En réalisant une fiche de signalement d'événement indésirable (FEI) : rubrique Vigilance Sanitaire/hygiène et risque infectieux

4- INFORMATION DU PATIENT

En cas de signalement, le patient ou sa personne de confiance en est informé par le médecin du service

Cette information est tracée dans le dossier médical.

En routine, le soignant transmet au patient ou sa personne de confiance, le fascicule adapté à la situation.

5- CIRCUIT DU SIGNALEMENT EXTERNE

Qui signale ?

Le responsable du signalement des IAS et IN de l'établissement

Quand ?

Après analyse et/ou investigation de l'évènement par l'UHLIN et le responsable du signalement en fonction des critères de signalement ci-dessus.

Comment ?

Le signalement externe est émis via une plateforme informatique « e-SIN » et sera ainsi porté à connaissance de l'ARS, de SPF, du CPias Hauts-de-France.

Un suivi du signalement est réalisé périodiquement par l'UHLIN et les autorités sanitaires.

La clôture du signalement se fait par les autorités sanitaires lorsqu'elles estiment que la situation est contrôlée.